



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PEGEOT, M. Marc LEONARD, Mme Marie-France HUREAU, Mme Régine MALASSIGNE, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Elisabeth JOURDAIN, M. Guillaume HELLOCO, Mme Myriam SANTACANA, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Fabien ROZWADOWSKI donne pouvoir à Madame BECHET

Absent : Aucun.

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline MOUSSET

M. BOUTARD : Au préalable, je vous informe que j'ai pris acte de la démission du poste d'adjoint de Monsieur Thierry PRIEUR et de conseiller délégué de Madame Marie-France HUREAU et de Monsieur Alain OFFROY, de leur souhait de demeurer conseillers municipaux et de constituer un nouveau groupe d'expression au sein de notre assemblée.

Je sais que certains d'entre vous ont souhaité prendre la parole. Pour la bonne tenue des débats, je vous demande cependant d'avoir une intervention par groupe et de faire en sorte que l'intervention ne soit pas trop longue puisque nous avons quand même un Conseil Municipal à mener.

Mes chers collègues, qui souhaite prendre la parole en premier ? Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Chers collègues, nous souhaitons bien évidemment saisir l'occasion qui nous est donnée ce soir pour revenir sur nos démissions de la majorité municipale. Les Amboisiennes et les Amboisiens doivent être éclairés sur les raisons qui nous ont amenés à prendre une telle mesure.

En tout état de cause, notre postulat est très clair. Après plus de deux années dans l'équipe municipale de la majorité, il nous est apparu comme une évidence que le premier magistrat d'Amboise n'est pas à la hauteur de notre belle ville. C'est avec une franche détermination que nous avons informé officiellement, ce lundi 19 septembre, le Maire d'Amboise et Président de la communauté de communes de notre retrait définitif du groupe de la majorité municipale ainsi que du groupe de la majorité de la communauté de communes pour ceux qui y siègent.

Et ce n'est pas faute de vous avoir éclairé, alerté à maintes reprises lors de nos multiples échanges sur les difficultés rencontrées concernant votre gouvernance sans partage et votre attitude méprisante envers l'ensemble des élus, des salariés et de l'organisation générale tant à la ville qu'à la communauté de communes.

Et nous serions pour cela, je vous cite, « irresponsables » ? Serait-ce donc responsable pour le Maire, celles et ceux qui l'observent, le silence des agneaux ? Ce silence assourdissant imposé à votre collectif sonne comme une trahison pour Amboise.

Non, assez de silence ! Car nous sommes responsables par nos actes et nos propos. Nous vous avons expliqué les motifs de notre décision qui se résument en trois points. Premier point, au soir du 28 juin 2020 à Amboise, la victoire était extrêmement fragile, rendez-vous compte, de 43 voix. De quoi inspirer retenue et sens des responsabilités de la conduite de votre mandat. Or, le constat est affligeant. Vous avez, tout au long de ces deux années, démontré par un exercice sans partage du pouvoir et de l'autorité l'exact contraire.

Notre cohésion devait être le principal fondateur du déploiement opérationnel de notre programme municipal. Vous avez choisi la division et régi en dogme. Vous considérant omniscient, vous n'écoutez personne. Vous croyant omnipotent, personne ne mérite à vos yeux votre confiance. De facto, aucun dossier ne peut être traité, aucun projet ne peut décemment avancer. Par ce manque de confiance systématique ou systémique et dans de telles conditions, le travail ne peut être réalisé avec rigueur et dans la sérénité nécessaire. Nous sommes dans l'ère de l'immobilisme.

Nous ne pouvons et surtout ne souhaitons plus cautionner ces comportements inappropriés et ces propos calomnieux portés à l'encontre de chacune et chacun d'entre nous. Vos attitudes outrageuses sont notre lot quotidien d' élu. Accepter cela serait répondre à l'inconscience par de l'inconscience, une inconscience coupable.

Tel est l'avenir que vous offrez à la ville, loin du service que nous devons lui rendre, loin du service, très loin du public. Par votre inertie et qui plus est celle que vous imposez à chacune et chacun, vous plongez la ville en léthargie. Amboise rayonnante ? Non. Amboise trahie, car Amboise est trahie par votre immobilisme. Vous avez trahi le programme pour lequel vous avez été timidement élu, trahi les Amboisiens, trahi votre équipe.

Second point, que dire de vos décisions totalement hasardeuses et plus principalement celles concernant l'augmentation des salaires et la participation de l'assurance complémentaire santé des personnels municipaux ? Cela a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Car prise de manière unilatérale, sans en avoir aucunement informé vos adjoints concernés et sans vous préoccuper des incidences directes et collatérales sur la ville, la communauté de communes et ses municipalités adhérentes. Cette décision arbitraire est juste inacceptable.

Cette faute n'est que la résultante de votre incapacité à comprendre la différence entre la gestion de la ville et exercice retenu d'une gouvernance. Vous êtes tantôt chef de service, tantôt maire. L'exercice sans partage de votre pouvoir vous rend seul responsable des conséquences. Conséquences simples et inéluctables, forcément impopulaires pour les Amboisiens avec un recours inéluctable à la mort directe et indirecte. Dont acte. Il s'agit là incontestablement d'une faute grave.

Troisième point, Amboise rayonnante ? Non. Amboise au point mort, Amboise paralysée, Amboise sclérosée et désespérément absente sur le terrain du progrès social, pourtant promis

pendant la campagne électorale de 2020. Car nous aussi, nous côtoyons les Amboisiens et écoutons les habitants. Leurs préoccupations sont bien loin du prisme du Maire.

Il apparait de manière irréfutable que nous subissons la mandature du paraître, loin des attentes du quotidien des Amboisiennes et des Amboisiens. Nous en sommes chaque jour les témoins. Notre constat, pour Amboise, un projet municipal avec de grands projets avec à ce jour des projets mêmes les plus simples sans lendemain devient tout simplement un projet municipal vide de sens. À cela s'ajoute « rassembler » et « réussir » qui, pour vous, sont deux verbes indéniablement absents de votre dictionnaire. Sans aucune perspective, c'est le renoncement, Amboise est trahie dans ses espoirs.

Il est temps de conclure. Nous continuerons de servir sans relâche les Amboisiennes et les Amboisiens, car aujourd'hui, nous les écoutons et surtout les entendons pour aller plus en avant sur l'ensemble de nos projets.

Être responsable ne s'affirme pas sur le piédestal d'une fonction, mais bien sur le travail réalisé. À l'heure de ces choix, nous sommes là aussi à l'écoute des élus qui partagent avec nous ce même constat, mais surtout avec la même volonté, d'unir nos différences pour faire en sorte que demain, Amboise retrouve toute sa place, une ville au cœur des habitants. Écouter, rassembler et agir, et ce malgré nos différences, doit être demain une véritable force, fondation nécessaire au bien vivre ensemble et satisfaire aux attentes légitimes du quotidien des Amboisiennes et des Amboisiens.

Dans ce rassemblement, la libre expression fera loi, ce qui constituera un changement radical parmi nous, tant il ne nous a pas été permis de nous exprimer jusqu'alors, malgré nos innombrables, mais vaines tentatives. Il ne s'agit pas, vous l'avez bien et récemment déclaré par voie de presse, d'un jeu politique.

Ne mélangeons pas surtout les genres, Monsieur le Maire. C'est bien dans l'intérêt de notre ville, celui seul qui prévaut, que nous avons pris cette courageuse décision. Monsieur le Maire, ne répétez surtout pas que notre déclaration était à charge, 18 mois après n'avoir corrigé aucune de vos postures. Cela n'est plus une déclaration à charge, mais un triste constat de votre attitude résolument inconsciente et irresponsable.

Alors, nous serions, nous, irresponsables, dites-vous ? Non, Monsieur le Maire. Nous sommes responsables au présent, tout comme nous le serons demain. Nous vous avons écouté trop longtemps. Écoutez-nous à ce jour. L'intérêt d'Amboise doit prévaloir. Notre responsabilité se situe à ce niveau-là. L'intérêt de notre ville doit prévaloir. Notre responsabilité doit être à sa hauteur. C'est cela la gestion de la cité.

Monsieur le Maire, vous n'avez jamais eu cette hauteur de vue. Nous appelons cela de la justesse et être juste à sa place, c'est d'assumer la gouvernance. Devrions-nous encore vous apprendre qu'il existe une différence fondamentale entre la gouvernance de la ville et la gestion de la cité ? Rendez Amboise aux Amboisiens. Nous appelons cela de la justesse. Tout autre choix serait un déni de confiance envers les Amboisiens. Tout autre choix serait une ultime trahison pour notre ville.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur PRIEUR. Monsieur RAVIER, peut-être ou quelqu'un du groupe ? Monsieur BONY, à vous la parole.

Mme THOMAS : Monsieur BOUTARD, les membres du groupe Démocratie, concertation et transparence ne sont évidemment pas surpris par de cette nouvelle série de défections au sein de vos rangs, tant votre gouvernance égocentrée fait l'unanimité contre vous. Les propos tenus à votre

encontre par ces derniers dissidents sont à quelques virgules près ceux que nous avons employés, il y a quelques mois seulement. Notre départ avait à minima l'ambition de vous faire réagir, de changer votre comportement à l'égard de vos colistiers, il n'en a rien été.

Il existe des principes de bonne gouvernance des affaires et des ressources publiques, vous n'en appliquez aucune. Il s'agissait tout d'abord d'avoir une représentation et une participation juste en fonction du résultat des urnes. Or, vous avez interdit à vos adjoints de travailler avec l'opposition pendant les commissions. Il aurait fallu être réactif et mettre en place rapidement le programme pour lequel nous avons été élus en étant efficaces dans un souci de transparence envers le Conseil Municipal et la population. Ces principes fondamentaux demandent également une éthique, des compétences et des capacités avec une large ouverture d'esprit tournée vers l'action publique. L'ensemble de ces manquements de gouvernance ont des conséquences négatives sur la gestion de la cité.

Lorsque vous ne déléguez pas, que vous vous accaparez toutes les décisions, vous saturez votre agenda, vous ralentissez l'action politique et publique en devenant le goulot d'étranglement du processus de décision. Lorsque vous maintenez votre bureau des adjoints dans une vision et une action court terme, vous imposez à ces derniers de ne gérer que du quotidien et peu de projets à moyen terme émergent. Lorsque vous conservez votre vision de la Ville et votre stratégie dans votre tête sans la partager avec vos adjoints, le Conseil Municipal, sans la formaliser... nous notons l'absence par exemple de plan pluriannuel d'investissement, l'absence de plan pour inverser la dynamique démographique de la Ville, l'absence de plan annuel d'exécution du programme pour lequel votre liste a été élue. Il n'y a aucune vision à moyen et long terme de proposer aux Amboisiens, on ne sait pas où on va.

Enfin, votre autorité et votre management indirects ont dégradé l'ambiance au sein des équipes de la mairie, réduisant également l'efficacité des services. Sur la façon dont vous gouvernez l'équipe d'élus, sur le management des services et sur la façon de prendre des décisions stratégiques pour la ville, nous ne pouvons plus accepter l'inacceptable.

Vous avez trahi notamment les Amboisiens qui nous ont élus sur un programme que vous n'avez toujours pas commencé à mettre en place. Et aujourd'hui, vous n'êtes plus en mesure de poursuivre votre inaction politique.

Nous ne soutiendrons plus aucune décision unilatérale que vous prendrez sans concertation. Nous ne soutiendrons plus les délibérations prises sans échanges au sein des commissions. Nous ne soutiendrons plus les décisions stratégiques prises sans projection financière et sans présentation claire des impacts budgétaires. Nous ne soutiendrons pas plus les décisions stratégiques si elles ne sont pas intégrées dans un plan cohérent d'investissement pluriannuel permettant d'avoir une vision claire du devenir de notre ville.

Nous demanderons à ce que toutes les délibérations de ce soir soient votées à bulletin secret. Nous vous appelons surtout à tirer toutes les conséquences de ce désastre politique et de libérer cette fonction que vous ne pouvez plus exercer.

M. BOUTARD : Merci, Madame THOMAS. Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Au nom de notre groupe, Réinventons demain, je voulais vous dire merci, Monsieur BOUTARD. Merci, car c'est grâce à vous que nous sommes réunis ce soir dans cette situation exceptionnelle. C'est grâce à votre façon de penser et d'appliquer votre politique sur le terrain, grâce à votre gestion de l'argent public et grâce à votre façon tout à fait unique de traiter

les gens, vos colistiers en premier lieu, mais aussi nous, de l'opposition. C'est assez invraisemblable qu'un maire donne autant raison à son opposition sur tout ce que nous dénonçons et tout ce pour quoi nous nous battons depuis deux ans : le manque d'écoute, le manque de considération, les décisions imposées à tous, même aux vôtres.

Je voulais également saluer vos colistiers qui vous ont quittés. J'ai une pensée particulière pour Monsieur Denis CHARBONNIER, parmi nous depuis bientôt un an, qui a été le premier à avoir le courage de montrer son désaccord et à ouvrir une brèche. Notre seul regret, finalement, c'est que cela ait pris deux longues années. Deux ans pendant lesquels des décisions insensées ont été prises. Deux ans qu'aucun projet d'envergure ne voit le jour. Deux ans qu'Amboise rayonne à l'extérieur via un budget déraisonnable, mais se meurt de l'intérieur.

Je n'ai qu'un seul souhait ce soir, c'est qu'ensemble, nous apprenions de vos erreurs, Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Merci, Madame BÉCHET. Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Monsieur le Maire, chers collègues.

La situation politique nouvelle, inédite à Amboise à notre connaissance, me mène à prendre la parole également ce soir. Quelques mots d'abord. Vous vous reconnaîtrez peut-être, je pense. L'esprit d'équipe est essentiel pour avancer et pour construire. « Je serais le Maire de tous les Amboisiens dans le respect des positions et des opinions de chacun. Je serais attentif à toutes les propositions constructives. Nul individu ne détient la vérité à lui seul ». Ces mots, Monsieur le Maire, ce sont les vôtres, le jour de votre élection. Chacun ici mesure la distance entre les propos, l'ambition affichée et la réalité de votre gouvernance et de votre gestion.

Votre majorité est désormais éparpillée façon puzzle, aurait ajouté Michel AUDIARD. Et sans parler à leur place, les motivations de nos collègues correspondent exactement à ce que nous pointons depuis deux ans, des reproches qui ne tiennent qu'à vous personnellement, vos choix, vos méthodes ainsi que vos propos.

Monsieur le Maire, nous avons de profondes divergences sur de nombreux sujets : sur votre action, votre inaction, sur votre gouvernance autoritaire, solitaire et dédaigneuse, votre gestion catastrophique, sur la chasse aux sorcières envers certains personnels municipaux et certaines associations, vos choix d'investissement, le non-respect des engagements pris devant les Amboisiens.

Oui, nous avons de nombreuses divergences. Mais nous avons, je le pense, également toutes et tous autour de cette table un point commun : notre amour pour la ville d'Amboise, notre volonté que notre ville et notre territoire progressent. Or, cette situation nouvelle va rendre la ville ingouvernable. Chaque décision sera susceptible d'être contrariée, remise en cause, renversée, contestée.

Dans ces conditions, nous vous demandons de façon très solennelle de prendre vos responsabilités. Vous seul avez le pouvoir de sortir la Ville de cette ornière. Vous seul pouvez mettre un terme à cette ambiance délétère que personne n' imagine durer encore trois ans et demi.

Ainsi, nous vous demandons de non pas seulement penser à vous-même, votre avenir personnel, vos intérêts personnels, mais bien à cette ville merveilleuse qu'est Amboise. Amboise et les

Amboisiens méritent vraiment mieux que cette situation. Monsieur le Maire, nous avons perdu énormément de temps depuis 2020, il est bien temps de s'en sortir.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur RAVIER. Madame ARNOULT, vous voulez prendre la parole ?

Mme ARNOULT : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me permettre de prendre la parole suite à l'intervention de nos collègues.

J'ai été bien sûr très attentive aux mots prononcés et je crois absolument fondamental de ne pas sous-estimer ce qui se passe ce soir au sein de notre Conseil Municipal. Regarder en face avec lucidité les choses n'a jamais été un aveu de faiblesse, bien au contraire. Alors, je pense très fort aux Amboisiens qui nous regardent ce soir. Je pense à notre engagement de servir notre ville, de la faire avancer et je redoute surtout le blocage de notre collectivité qui serait un véritable coup dur pour notre ville et personne ne veut souhaiter cela.

Lors des dernières élections municipales en 2020, nous nous étions tous engagés au sein de plusieurs listes et nous avons proposé différents projets aux Amboisiens. Et puis les urnes ont parlé. Le choix des électeurs s'était alors porté démocratiquement, rappelons-le, sur le projet municipal porté par la liste « Ensemble, agissons pour Amboise ». Les Amboisiens nous ont accordé leur confiance pour un mandat de six ans sur la base de ce projet municipal à mettre en œuvre. Ce n'était pas un chèque en blanc, c'était un contrat moral et démocratique avec les habitants.

Et forts de cette légitimité issue des urnes, nous avons œuvré, oui, déjà avec de très belles avancées pour notre Ville et le lancement de projets. Ça prend parfois du temps, mais il faut aussi le dire, sans caricature ni effet de manche.

En tant qu'élue, ce contrat municipal avec les habitants, il est pour moi au cœur de notre action pour Amboise. Aux côtés de mes collègues depuis le début de ce mandat, je me suis engagée avec détermination, enthousiasme et dévouement pour servir efficacement les Amboisiens. C'est le sens que je donne à la fidélité et à la loyauté de l'engagement pris avec une éthique de comportements et de valeurs qui me sont chers.

Cependant, effectivement, la loyauté à cet engagement pris devant les Amboisiens ne doit pas occulter ce qui éventuellement dysfonctionne, au contraire. Alors, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, car la polémique ne m'intéresse pas. Elle me désole, pour tout vous dire, autant que je pense qu'elle désole bon nombre de nos concitoyens. Ce qui m'importe, c'est notre capacité ou non à porter le projet municipal sur lequel nous allons être élus, ce projet choisi par les Amboisiens. Ce qui m'importe, c'est que notre Ville puisse fonctionner sereinement. Et ce qui m'importe, évidemment, c'est que les Amboisiens ne pâtissent pas d'une situation de blocage qui n'est pas tenable et qui nuit à l'image de notre Ville.

Ce soir, je constate que les conditions sont difficilement réunies pour porter à bien ce projet municipal. Alors, je veux vous dire que nous ne pouvons pas nous permettre ce blocage de l'action publique. Nous devons tirer toutes les conséquences de cette situation et vite pour trouver les solutions qui s'imposent, et sortir de cette crise dans un climat apaisé, concerté et constructif. Nous le devons bien aux Amboisiens. Et j'appelle sincèrement de mes vœux à ce que ce Conseil Municipal retrouve le chemin d'une démocratie locale qui fonctionne sereinement, encore une fois et vous l'aurez compris, mes chers collègues, dans l'intérêt des Amboisiens. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci, Madame ARNOULT.

J'ai entendu, j'ai écouté. Je peux être d'accord avec vous sur : nous n'allons pas assez vite. C'est pour cela que dès la semaine prochaine, je demanderai à chaque groupe de me donner un représentant que je recevrai pour mettre en place plusieurs choses. La première, vos attentes sur ce que vous appelez la démocratie participative. J'entends que vous n'avez pas assez d'informations, de documents, de méthodes de travail. Les commissions municipales réglementaires existent. Nous avons fait de gros efforts avec une présentation sur chaque commission des documents généralement envoyés à l'avance quand les services le peuvent.

Donc, je vous proposerai de vous réunir avec bien sûr aussi les membres de la majorité pour que je puisse écouter. Je vous ai toujours dit, ma porte de bureau est ouverte. Vous pouvez demander des rendez-vous. J'ai toujours honoré mes rendez-vous et les sollicite, même parfois pour autoriser des petits avantages à certains d'entre vous, comme par exemple l'exécution des mariages. Ce que je ne regrette pas, loin de là, ce qui me paraît être... alors que les officiers d'état civil sont le Maire et les adjoints.

Je vous proposerai donc cette rencontre avec un deuxième objectif. La situation économique, sociale, internationale, environnementale va conduire, dans les semaines qui viennent, beaucoup d'entre nous à changer de cap. C'est pour cela qu'autour de ce projet, je pense qu'il faut que nous projetions ensemble Amboise 2050 et enfin, sur de la réflexion commune, préparer notre Ville qui a beaucoup de retard pris depuis de nombreuses années sur un certain nombre de sujets.

Enfin, et dernier point, je proposerai et je demanderai aux adjoints d'animer des groupes de travail sur des thématiques liées aux projets. Vous pourrez être représentés, vous pourrez être présents, vous pourrez amender et vous pourrez d'ailleurs aussi, comme je l'ai toujours dit, proposer des solutions positives à notre ville.

Voilà, mes chers collègues. Je vous ai entendu, je vous ai écouté, je tiens à ce que maintenant ce Conseil se passe dans la plus grande des dignités puisque nous avons tous été élus dans ce sens. Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle-t-il des commentaires ? J'ai reçu une question écrite de Monsieur OFFROY. Cependant, cette dernière ne pourra rentrer dans les questions orales puisqu'elle n'a pas été reçue dans les délais impartis et ne pourra pas non plus être traitée puisqu'elle concerne des imputations personnelles.

Vous avez – et je ferais le point à la fin de ce Conseil – le plan d'économie d'énergie qui est, comme il vous l'a été envoyé hier, un document de travail qui, comme il est indiqué dès le début, pourra bien sûr et doit évoluer en fonction de la situation à la fois, comme je le disais en préambule, sociale, économique et environnementale. Donc, je l'aborderai, si vous le voulez bien, dans les questions diverses ou dans les informations du Maire.

Je n'ai pas reçu de pouvoir.

Mme BÉCHET : Si, j'ai le pouvoir de Monsieur ROZWADOWSKI.

M. BOUTARD : Très bien. Monsieur ROZWADOWSKI, le pouvoir est donné à Madame BÉCHET. Merci beaucoup.

Mme BECHET : Excusez-nous. Il me semble que vous n'avez pas mis aux voix pour le... vous avez demandé s'il y avait des commentaires pour l'ordre du jour ?

M. BOUTARD : On ne vote pas dessus, Madame.

Mme BECHET : Pour le PV, le dernier.

M. BOUTARD : Le dernier PV, il n'est pas à l'ordre du jour, Madame. Nous l'aurons la prochaine fois.

Mme BECHET : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Vous nous avez entendus et écoutés, notre groupe a demandé que les votes soient faits à bulletin secret.

M. BOUTARD : Tous les votes à bulletin secret. Très bien, nous procéderons au vote à bulletin secret. Cependant, je voudrais qu'on vérifie le règlement intérieur, s'il vous plaît. Je vais vous répondre à l'issue. On est en train de vérifier le règlement intérieur sur ce point. Je laisse la parole donc sur la présentation de la convention de mise à disposition de parcelles entre la commune d'Amboise et l'association des Jardins ouvriers d'Amboise à Jacqueline MOUSSET.

AFFAIRES GÉNÉRALES

22-90 : Convention de mise à disposition de parcelles à l'association des Jardins ouvriers d'Amboise

Mme MOUSSET : Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville d'Amboise souhaite mettre à disposition de l'association des Jardins ouvriers d'Amboise de cette parcelle destinée à la location auprès d'habitants d'Amboise,

La Ville est engagée dans une politique d'amélioration du circuit de l'eau depuis sa production jusqu'à sa consommation. Dans ce cadre, elle aidera l'association à développer l'usage de l'eau de pluie afin de réduire l'utilisation d'eau potable.

La commune met à la disposition de l'association :

- 68 jardins dits « ouvriers » sur les parcelles cadastrées BE2, BE3, BE4 et BE6, en bord de Loire sur le site dit « de Malvau »,
- 28 jardins dits « ouvriers » sur les parcelles cadastrées AA17, AA30 et AA31, en bord de Loire, Route de Tours.

Les parcelles visées par cette convention doivent être louées auprès d'habitants d'Amboise qui les utiliseront exclusivement pour leur usage personnel. L'exploitation professionnelle des parcelles est interdite.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit. De plus, la ville d'Amboise s'engage à remplacer trois abris de jardin par des abris disposant de gouttières permettant la récupération de l'eau de pluie. Montant estimé d'un abri de l'ordre de 10 000 € TTC.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission affaires générales, urbanisme, mobilité, voirie et bâtiments le 5 septembre 2022.

On va vérifier pour le vote.

M. BOUTARD : Nous passons bien au vote à bulletin secret. Même pour cette délibération ? Pour toutes les délibérations ?

M. LAMOUREUX : Toutes les délibérations seront faites à bulletin secret (*Propos inaudibles.*)

M. BOUTARD : Monsieur LAMOUREUX, c'est une possibilité qui est laissée aux élus de demander le vote à bulletin secret, donc nous devons respecter cette mesure. Il faut qu'il y ait un tiers, je vais mettre aux voix. Qui est pour le vote à bulletin secret ? Très bien, merci beaucoup. Nous ferons les votes à bulletin secret.

(*Dépouillement du vote : 19 contre, 14 pour.*)

Mme MOUSSET : Je peux prendre la parole ? Simplement, je vous remercie tous. Je pense que les utilisateurs des Jardins ouvriers vont être ravis. Ils paient aujourd'hui de l'ordre de 7 000 € par an de consommation d'eau. L'objectif était uniquement de les aider à réduire leur facture d'eau. Donc, je pense que vous leur avez rendu service aujourd'hui et ils vont vous en remercier.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, je vais suspendre la séance et je veux voir les représentants de chaque groupe. Parce que si le but, c'est de voter contre toutes les délibérations, je pense que c'est mieux de suspendre ce Conseil et de le reprendre à un autre moment après une rencontre. Non ?

Mais si c'est le but de la soirée de bloquer la Ville, de bloquer des décisions qui sont importantes pour la Ville, pour les Amboisiens... Ce sont des questions qui ont été abordées en commission, qui n'ont pas apporté, pour la plupart, de remarques dans les commissions. Donc, je ne souhaite pas à ce que la Ville soit bloquée sur un simple principe de bloquer la Ville d'Amboise. Ce n'est pas à moi que vous nuirez. Donc, vous ne voulez pas ? On continue. Pardon, Monsieur LEVEAU ?

(*Propos inaudibles*)

M. BOUTARD : S'il vous plaît, vous savez, même si vous pensez qu'une instance comme la nôtre... et vous êtes un fin démocrate et vous connaissez le droit, le Conseil Municipal reste encore sous l'autorité du Maire, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre. Je vous remercie.

22-91 Adressage du lotissement « Chanteloup-Centre »

Mme MOUSSET : Vu les articles L.2212-2 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Suite à la construction « Chanteloup-Centre » opérée par la SAS Francelot, il convient de nommer la voie communale créée à cet effet. Il est proposé le nom d'Édouard André.

Né à Bourges le 17 juillet 1840, Édouard André devint l'un des paysagistes les plus connus de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle. Il fut aussi horticulteur, botaniste, théoricien des

jardins, professeur à l'école d'horticulture de Versailles et écrivain. Les quelques 300 parcs qu'on lui attribue en France comme à l'étranger témoignent de la portée de son travail.

Réputé pour avoir conçu des parcs de Monte-Carlo, d'Euxinograd, de Montevideo et de Luxembourg, c'est aussi le premier Européen à avoir apporté plus de 25 espèces d'anthurium en Europe.

Édouard André s'implante dans la région de Tourangelle dès 1871 lorsqu'il fit l'acquisition d'une propriété à La Croix-en-Touraine, désireux de créer une structure permettant d'explorer de nouvelles méthodes, tant en matière d'aménagement qu'en botanique et en agriculture.

En 1910, il fit ensuite l'acquisition de la Pagode de Chanteloup et il entreprit des travaux audacieux pour l'époque, qui sauvèrent le monument. Édouard André décède en 1911 à la Croix-en-Touraine et fut inhumé au cimetière de Montmartre, à Paris.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission affaires générales, urbanisme, mobilité, voirie et bâtiments le 5 septembre 2022.

M. BOUTARD : Y a-t-il des questions, des remarques ? Donc, nous passons au vote à bulletin secret.

(Dépouillement du vote : 15 pour, 18 contre.)

22-92 Apposition d'une plaque lors de la cérémonie du Centenaire de la Société des Membres de La Légion d'Honneur

Mme MOUSSET : Vu l'article 1121-29 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de la cérémonie du Centenaire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur le 29 septembre prochain, un rassemblement aura lieu Quai du Général Charles de Gaulle à Amboise. Un ravivage de la Flamme et un dépôt de gerbes seront effectués, et une plaque sera dévoilée. Le texte arrêté sera le suivant : « *Jardin de la Légion d'Honneur, inauguré le 29 09 2022 lors du Centenaire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur* ».

Ce projet de délibération a été présenté en Commission d'affaires générales, urbanisme, mobilité, voirie et bâtiments le 5 septembre 2022.

J'ose espérer que pour les Membres de la Légion d'Honneur, le vote sera intelligent.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions, des remarques ? Je mets donc aux voix.

(Dépouillement du vote : 19 contre, 14 pour.)

22-93 Convention de groupement de commandes Transport avec Nazelles-Négron

Mme MOUSSET : Vu les articles L.1113-6 à L.1113-9 du Code de la commande publique,

Considérant que depuis 2014, les Villes de Nazelles-Négron et Amboise ont fait le choix d'unir leurs moyens, via la constitution d'un groupement de commandes, en vue de disposer d'un même service régulier de transport de voyageurs s'opérant par deux lignes interconnectées.

Face à la réussite de ce projet mené en commun, il a été décidé de renouveler l'opération pour la période 2018 – 2022 en concluant un marché public avec la Société HM Voyages. L'arrivée de ce

contrat à son terme le 31 décembre 2022 est donc l'occasion, pour les deux collectivités, de poursuivre une mutualisation des ressources qui a fait ses preuves en vue d'offrir un service public de transport cohérent et de qualité aux voyageurs, tout en demeurant attractif auprès des opérateurs économiques de ce secteur d'activités.

Ce renouvellement de notre partenariat pour la période 2023-2027 offre notamment aux deux collectivités l'opportunité d'assurer une adéquation entre l'évolution des besoins des voyageurs et la redéfinition de leur cahier des charges.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission affaires générales, urbanisme, mobilité, voirie et bâtiments le 5 septembre 2022.

Il s'agit donc de renouveler le groupement de commandes qui existe depuis l'année 2014.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Pas de remarques ? Je vais donc mettre aux voix si vous voulez bien voter.

(Dépouillement du vote : 18 contre, 15 pour.)

Mme MOUSSET : Nous noterons donc qu'un groupement de commandes initié en 2014 par la majorité précédente n'est plus aujourd'hui valide.

22-94 Désignation du Correspondant Défense

Mme MOUSSET : Vu les articles L.2121-21 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense au sein du Conseil Municipal,

Créé en 2001 par le Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation. Ils relayent les informations relatives à ces questions auprès du Conseil Municipal et des habitants de leur commune. La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal. Il est ainsi proposé de nommer titulaire Marc LEONARD, suppléant Bernard PEGEOT.

Juste pour information, ont été choisis Marc LEONARD parce que c'est un colonel, et Bernard PEGEOT parce que c'est un spécialiste du patrimoine.

Ce projet de délibération a été présenté à la Commission affaires générales, urbanisme, mobilité, voirie et bâtiments le 5 septembre 2022.

M. BOUTARD : Très bien. Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui.

M. LAMOUREUX : Tout le monde appréciera la qualité des débats ce soir. C'est quand même très calme. Je ne comprends pas pourquoi (*Propos inaudibles*) vous pourriez lever la main, ce serait pareil. Visiblement, il y a quelqu'un ici qui veut être calife à la place du calife. Je crois qu'on est tous témoins d'une chose, c'est qu'on est en train de voler le suffrage universel aux Amboisiens. On a promis à certains une place qu'ils n'auraient pas avec le Maire présent donc on change tout. Bravo, félicitations, Amboise est bloquée.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LAMOUREUX. Je mets aux voix.

(Dépouillement du vote : 19 contre, 14 pour.)

22-95 Désignation membres du Conseil d'Administration du Lycée Agricole d'Amboise

M. BOUTARD : J'ai reçu un message de Madame SUPPLY disant qu'elle ne souhaitait pas être déléguée suppléante puisqu'elle ne pouvait pas se rendre aux horaires qui étaient prévus des conseils d'administration du Lycée Agricole. Y a-t-il un candidat ? Monsieur VOLANT. Merci beaucoup. Pas d'autre candidat ? Monsieur OFFROY est candidat. Mais Monsieur OFFROY, vous décidez ou vous ne décidez pas ? Demandez peut-être conseil à vos colistiers

M. OFFROY : Je ne suis pas candidat au Conseil d'Administration du Lycée Agricole.

M. BOUTARD : Alors, vous retirez votre candidature. C'est un poste de suppléant. Donc, Madame SUPPLY dans la délibération est remplacée par Monsieur Jean-Louis VOLANT.

Je laisse Madame MOUSSET présenter la délibération.

Mme MOUSSET : Vu l'article L.2121-21 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la ville d'Amboise au sein du Conseil d'Administration du Lycée Agricole,

Comme pour l'ensemble des établissements de la Ville d'Amboise, il y a lieu de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant au Conseil d'Administration du Lycée Agricole d'Amboise. Il est proposé en délégué titulaire Bernard PEGEOT et en délégué suppléant Jean-Louis VOLANT.

M. BOUTARD : Y a-t-il des questions, des remarques ? Je vais vous demander de voter, s'il vous plaît.

(Dépouillement du vote : 16 pour, 17 contre.)

URBANISME

22-96 Révision du PPRI du Val de Cisse - Enquête publique

Mme MOUSSET : Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 19 novembre 2018 prescrivant la révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val de Cisse,

Vu l'arrêté n° 15-21 du 10 novembre 2021 portant prorogation de l'arrêté du 19 novembre 2018 prescrivant la révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val de Cisse,

Vu le porter à connaissance de la révision du Plan de prévention des risques d'inondation du Val de Cisse,

Vu la période de concertation du 16 novembre 2021 au 31 janvier 2022 et notamment l'exposition, et les différentes réunions publiques qui ont pu avoir lieu,

Vu le courrier de Madame la Préfète en date du 10 août 2022 accompagné du projet de PPRI,

Dans le cadre de cette dernière phase avant l'enquête publique qui devrait se dérouler en octobre-novembre 2022, la Ville d'Amboise doit se prononcer sur le projet de PPRI dans un délai de deux mois à réception du dossier, soit jusqu'au 11 octobre prochain.

Par délibération du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal avait émis un certain nombre de remarques, dans le cadre de la concertation qui a eu lieu du 16 novembre 2021 au 31 janvier 2022, auquel l'État a répondu dans le bilan de la concertation.

À savoir pour l'Ile d'Or, notre demande était de permettre l'évolution des structures existantes sur le site de l'Ile d'Or, notamment des hébergements provisoires démontables sous 48 heures. La réponse de l'État : les constructions supplémentaires ne peuvent être autorisées au regard de l'article L.2124-18 du Code général de la propriété des personnes publiques, toutefois sont autorisées les tentes non pérennes (pas de raccordement aux réseaux divers) sur plancher bois (non surélevé) et démontables sous 48 heures.

Question suivante : permettre les extensions et les annexes sur la partie urbaine de l'Ile d'Or classées également en zone Aem. Réponse des services de l'État : la partie urbaine de l'Ile d'Or est classée en zone Bem permettant des travaux d'entretien, mais n'autorisant plus d'extensions ou d'annexes.

Les zones d'activité en zone inondable. Nous avons demandé l'extension de la zone BZDE-Act aux parcelles BM 183 (Maison.fr), BM 351 (Lidl), BM 352 (Ancien bâtiment d'activité) sur la commune d'Amboise afin que ces activités commerciales puissent continuer de se développer sans être contraintes de se déplacer, ce qui aurait pour conséquence de multiplier les zones de friches. Réponse des services de l'État : la zone B-Act a été renommée B-Ind pour clarifier de la particularité du règlement qui ne concerne que les activités industrielles. Le zonage n'est donc pas modifié, s'agissant d'activités commerciales. Les extensions de ces bâtiments sont autorisées en respectant une emprise au sol limitée (soit 20 % maxi de l'unité foncière, soit emprise du bâti existant augmenté de 30 %).

Sur les bâtiments d'activités route de Tours/rue de Choiseul, nous avons demandé le changement du zonage des bâtiments à usages d'activités actuellement situés en zone BZDE en BZDE-Act. Réponse des services de l'État : les bâtiments n'ayant pas un enjeu fort lié à la capacité des activités industrielles des zones les Poujeaux, Saint-Maurice et le Prieuré, le zonage n'est pas modifié.

Concernant la Friche Mabilles, nous avons demandé que soit revu le périmètre de zonage de la CZDE afin d'intégrer les bâtiments en front de Loire qui jouxtent des bâtiments aujourd'hui réhabilités et à usage de logements, soit de permettre dans la zone BZDE-Act la possibilité de créer de l'hébergement par démolition-reconstruction et changement de destination. La réponse des services de l'État : les bâtiments uniquement en front de Loire sont reclassés en zone CZDE sur la commune d'Amboise, parcelle référencée au cadastre BL 261, le reste de la parcelle est maintenu en B-Act (renommée B-Ind).

Remarque d'ordre réglementaire, nous avons relevé une contradiction pour les zones BTF, BF et BM, donc très fort aléa, fort aléa et moyen aléa entre les articles 3-1, 3-2 et 4-1 pour la création de logements supplémentaires. La réponse des services de l'État : le règlement est revu et la mention « ne pas créer de logements supplémentaires » est supprimé des articles 4-1 et 4-2 des zones BTF, BF et BM.

À la lecture de ces réponses et du dossier de consultation pour avis, et d'enquête publique reçue, il est demandé à l'État de revoir le zonage des parcelles situées route de Tours/angle rue de Choiseul classées en BZDE. Ces dernières sont en effet malheureusement destinées à devenir des friches. Situées proche du centre-ville, mais classées en BZDE, il n'est pas autorisé le changement de destination de ces bâtiments ni la construction de logements par démolition - reconstruction.

Un projet de renouvellement urbain pourrait être autorisé.

D'étendre la zone CZTE sur la friche Mabilles en front de Loire juste à l'habitation existante sur la parcelle référencée au cadastre D3122 sur la commune de Nazelles-Négron, intégrant ainsi ce fond bâti à caractéristique d'habitat.

De préciser dans l'article AEM 2-8 du règlement le terme d'extension. En effet, il existe l'extension de l'activité du camping, mais également l'extension du périmètre de camping pouvant ainsi s'étendre sur les parcelles voisines.

De préciser la définition des habitations légères de loisirs dans le lexique. Dans ce dernier, tout habitat atypique (roulottes, tipis) est une habitation légère de loisirs. Alors qu'au regard d'une instruction, une habitation légère de loisirs est un hébergement équipé de bloc sanitaire, d'une cuisine, d'un mode de chauffage ou autre.

De confirmer si une tente uniquement raccordée au réseau électrique sur plancher bois non surélevé est autorisée conformément au règlement du PPRI.

De faciliter le maraîchage sur les parcelles nues rendues inconstructibles en zone B-Ind.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission affaires générales, urbanisme, mobilité, voirie et bâtiments le 5 septembre 2022.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Il y a simplement une toute petite erreur que je n'avais pas relevée à l'origine, ni Madame MOUSSET d'ailleurs, ça n'est pas le Lidl, mais c'est le ALDI. Ce n'est pas très grave. L'important, c'est le numéro de parcelle. Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur LAMOUREUX.

M. LAMOUREUX : Je veux simplement préciser que quand on est élu, normalement, on fait ça pour les gens. Malheureusement, il y en a qui font ça pour leur carrière.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LAMOUREUX.

Je vais mettre aux voix puisqu'il n'y a pas d'autres commentaires. Je vous invite donc à voter.

(Dépouillement du vote : 15 pour, 18 contre.)

Mme MOUSSET : J'espère simplement que les personnes qui ont voté contre ont bien réfléchi aux conséquences de leur acte. Nous avons jusqu'au 11 octobre pour répondre à l'État par rapport à PPRI. Ce PPRI qui va être voté, il va être définitif et il va bien tenir une vingtaine d'années. Ça veut dire que les demandes que nous avons faites qui ne sont pas pour nous, je le précise, elles ne nous apportent rien à nous, sont simplement pour nos habitants et pour nos entreprises. Ça veut dire que ça va être figé pendant une vingtaine d'années. Merci pour eux.

M. LAMOUREUX : Oui, Jacqueline. Mais la place est bonne à prendre.

M. VOLANT : Alors, j'ai passé l'âge des bagarres de bac à sable. Donc, je donne pouvoir à Monsieur LEONARD et je vous souhaite une bonne soirée. Au revoir.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur VOLANT.

RESSOURCES HUMAINES

22-97 Adhésion à la médiation préalable obligatoire du CDG37 pour la ville et le CCAS

M. BOUTARD : Considérant qu'il nous appartient de délibérer pour adhérer au principe de la nouvelle mission de la médiation préalable obligatoire et d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges administratifs ci-après annexés à la présente délibération,

Considérant qu'en application du nouvel article 25-2 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion doit, pour les collectivités qui le demandent, proposer cette mission de médiation préalable obligatoire avant un certain nombre de contentions formées par les agents de la collectivité concernée contre une décision individuelle défavorable et concernant,

Considérant la liste des litiges ouverts à l'allégation préalable obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au 1^{er} alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée,
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle,

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés,
- Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Considérant que consécutivement à la présente adhésion de principe à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges susmentionnés,

Les agents de la commune d'Amboise devront obligatoirement les soumettre au processus de la médiation préalable avant de former un retour contentieux devant le juge administratif. Il revient à la ville d'Amboise de conventionner avec le Centre de gestion d'Indre-et-Loire pour pouvoir bénéficier de ce service de médiation préalable obligatoire.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des affaires sociales, politique de la ville et ressources humaines le 1^{er} septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la mission préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, d'autoriser le Maire à signer la convention jointe et mise en œuvre de la mission proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix.

(Dépouillement du vote : 15 pour, 18 contre.)

22-98 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS

M. BOUTARD : Considérant que dans le cadre de la réorganisation du fonctionnement du Centre communal d'action sociale de la ville d'Amboise et afin de palier un besoin de renfort administratif de la direction de ce dernier, un poste d'assistante de direction a été conduit suite à un jury de recrutement par un agent titulaire de la ville.

En séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2021, il a été approuvé la signature d'une convention de mise à disposition de cet agent communal titulaire, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour exercer les fonctions d'assistante de direction du Centre communal d'action sociale pour une année, à compter du 13 septembre 2021.

Aujourd'hui, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le renouvellement pour une année supplémentaire, à compter du 13 septembre 2022, de la mise à disposition de cet agent auprès du CCAS d'Amboise afin d'assurer les fonctions d'assistante de direction.

La convention jointe précise, conformément à l'article 2 du décret du 18 juin 2008 : « *les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités* ».

L'agent a formalisé par écrit son accord. Un arrêté portant mise à disposition règlera la situation administrative de l'agent.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des affaires sociales, politique de la ville et ressources humaines le 1^{er} septembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS pour assurer les fonctions d'assistante de direction à temps complet à compter du 13 septembre 2022, d'autoriser le Maire d'Amboise à signer la convention jointe à la présente délibération, ainsi que tout document ou avenant s'y rattachant.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LAMOUREUX.

M. LAMOUREUX : Mais visiblement, il n'y a pas de débat parce que dans l'opposition, les débats ne se font pas en public, mais en privé sur WhatsApp.

M. BOUTARD : C'est un moyen de communication, Monsieur LAMOUREUX, vous savez bien.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix.

(Dépouillement du vote : 15 pour, 17 contre et un vote blanc.)

M. BOUTARD : Je ne ferais pas de commentaire sur la situation de cet agent qui va être mis en difficulté.

22-99 Mise à jour du barème de remboursement des frais de déplacement et des modalités d'attribution

M. BOUTARD : Par délibération du 7 novembre 2018, le Conseil Municipal a voté le règlement de formation visant l'indemnisation des frais de remboursement occasionnés par les déplacements des agents de la collectivité. Ce règlement a été actualisé en séance du 23 avril 2019 suite à la revalorisation des montants d'indemnisation.

Par décret n° 2019-139 du 26 février 2019, il a été procédé à une actualisation des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État transposée à la fonction publique hospitalière et territoriale, et par arrêté du 26 février 2019, à une modification des taux des indemnités de mission et des indemnités kilométriques.

Suite à la parution d'un arrêté en date du 14 mars 2022, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du dispositif de remboursement des frais engagés par les agents pour leurs déplacements.

La prise en charge des frais de déplacement en formation sera modifiée dans le règlement de formation afin de tenir compte de cette actualisation.

Le comité technique a donné un avis favorable le 13 septembre 2022. Le projet de délibération a été présenté en Commission affaires sociales, politique de la ville et ressources humaines le 1^{er} septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce nouveau barème de remboursement des frais relatif aux déplacements tel que proposé en annexe, d'accepter de modifier le règlement des formations en lien avec cette actualisation.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets donc aux voix.

(Dépouillement du vote : 16 pour, 17 contre.)

M. BOUTARD : Nous continuerons donc de rembourser les agents sur les anciens montants.

M. LAMOUREUX : La fin justifie les moyens.

M. BOUTARD : S'il vous plaît, sachant que ça découle de la mise en conformité de la loi.

22-100 Conventions de mise à disposition ascendantes et descendantes entre la ville et la CCVA

M. BOUTARD : À compter du 1^{er} septembre 2022, de nouvelles organisations sont intervenues notamment au sein du service périscolaire de la ville d'Amboise. Il convient de modifier les conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit prises en application de l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales de la façon suivante :

À compter du 1^{er} septembre 2022, la commune met à disposition de la Communauté de communes du Val d'Amboise :

- 1 adjoint d'animation à raison de 20 % au lieu de 22 % de son temps de travail,
- 1 adjoint d'animation à raison de 11 % au lieu de 38 % de son temps de travail,
- 1 adjoint d'animation à raison de 36 % au lieu de 34 % de son temps de travail,
- 1 adjoint d'animation à raison de 16 % au lieu de 40 % de son temps de travail,
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 16 % au lieu de 13 % de son temps de travail.

À compter du 1^{er} septembre 2022, la Communauté de communes du Val d'Amboise met à disposition de la commune d'Amboise :

- 1 adjoint d'animation à raison de 55 % au lieu de 54 % de son temps de travail,
- 1 adjoint d'animation à raison de 43 % au lieu de 59 % de son temps de travail,
- 1 adjoint d'animation à raison de 54 % au lieu de 40 % de son temps de travail,
- 1 adjoint d'animation à raison de 42 % au lieu de 51 % de son temps de travail.

Les autres termes et conditions restent inchangés. Les avenants prennent effet le 1^{er} septembre 2022. Le projet de délibération a été présenté en Commission des affaires sociales, de la politique de la ville et des ressources humaines le 1^{er} septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire d'Amboise à signer les avenants aux conventions de mise à disposition individuelle ascendantes et descendantes de plein droit jointe à la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question, pas de remarque ? Je vais vous inviter à voter, s'il vous plaît.

(Dépouillement du vote : 15 pour, 18 contre.)

FINANCES

22-101 Décision Modificative n° 2-2022

M. LEONARD : Par ses délibérations en date du 31 mars 2022 et du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2022 et la Décision modificative n° 1 pour un montant total de : 19 346 416,81 € en dépenses et en recettes de fonctionnement ; et 10 149 833,56 € en dépenses et en recettes d'investissement

La Décision modificative proposée permet de réajuster les crédits nécessaires à l'activité des services. La Décision modificative n° 2 s'élève à : +171 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et +163 100 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le détail des opérations figure dans le tableau qui, normalement, devrait être présenté. Compte tenu de ces opérations, le budget total représente en dépenses et en recettes de fonctionnement : 19 517 416,81 € ; en dépenses et en recettes d'investissement : 10 312 933,56 €.

La délibération a été présentée en Commission des finances le 9 septembre 2022.

En dépenses de fonctionnement, on est sur le chapitre 011 avec +20 000 € sur les carburants. On est à +25 000 € pour l'allocation des WC Rabelais-Richelieu. Toujours sur le chapitre 011, 20 000 € des honoraires sur les dossiers en cours, clinique vétérinaire, bornage, division parcellaire et ainsi de suite, et qui nous fait un total sur ce chapitre de 65 000 € en charges à caractère général. Ensuite, on a...

Une personne du public : Excusez-moi.

M. BOUTARD : Non, Madame, il n'y a pas d'intervention de ce genre. Pas publique, s'il vous plaît.

Une personne du public : Non, mais vous avez parlé des vétérinaires.

M. BOUTARD : Mais non, ça ne concerne pas les vétérinaires, c'est du bornage de parcelle. Monsieur LEONARD, vous pouvez poursuivre.

M. LEONARD : Ensuite, sur le chapitre 012, 106 000 €, c'est la revalorisation du régime indemnitaire des agents dans le cadre du pouvoir d'achat et la revalorisation des dépenses des catégories B et C, ce qui était décidé en semaine 36 de cette année. Donc ce total est de 106 000 €, ce qui fait le total des deux chapitres 011 et 012 sur 171 000 €.

Ensuite, en recettes de fonctionnement, sur le chapitre 70, on a 76 000 € de remboursement de frais de fonctionnement du centre de vaccination. C'est un remboursement de 50 000 € de 2021 et de 26 000 € de 2022. Donc, pour un total de ce chapitre 70 de 76 000 €.

Ensuite sur le chapitre 74, 20 000 € de FCTVA. C'est de la récupération de la part de de TVA pour 20 000 €.

Chapitre 77, remboursement divers sinistres, véhicules pour 8 000 € et 67 000 € de travaux en régie. Ce qui nous fait un total, 76 000 + 20 000 + 8 000 + 67 000 €, nous sommes bien à 171 000 €.

Voilà pour ce qui concerne les dépenses et recettes de fonctionnement.

Et en ce qui concerne les investissements, sur les dépenses d'investissement, sur le chapitre 16, 6 000 € pour les amortissements du nouvel emprunt, 9 600 € sur les dépôts de garantie pour les modules des classes Rabelais-Richelieu. Ce qui nous fait un total de...

M. BOUTARD : C'est – 9 000.

M. LEONARD : – 9 600, pardon, oui.

Ensuite, nous avons une régularisation de dépôt de garantie pour modules classes Rabelais-Richelieu. C'est un jeu d'équilibre entre -9 600, +9 600.

Ensuite, on a l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour remplacer la balayeuse qui a brûlé au mois de juillet pour 215 100 €, des travaux en cours pour 125 000 €. Tout ça cumulé fait un total de 163 100 €.

Ensuite, concernant les recettes d'investissement, une subvention de la DRAC de 30 000 €, des amendes de police de 53 391 €.

Les emprunts et dettes assimilés, là, on est sur de l'équilibre d'emprunt pour 79 709 €, ce qui nous fait un total en recettes d'investissement de 163 100 €.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Je tiens à porter à la connaissance du public pourquoi nous sommes obligés de réaffecter 106 000 € sur les crédits de personnel.

Premièrement, le rappel des mesures :

- La mesure gouvernementale n° 1 du 1^{er} janvier 2022 sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 3,5 %,
- La mesure gouvernementale n° 2 sur la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B au 1^{er} septembre 2022, soit le décret 2022-1200 et décret 2022-1021 au 31 août 2022.

Les mesures municipales sur le renforcement du pouvoir d'achat des agents municipaux :

- Augmentation du régime indemnitaire de tous les agents de la collectivité au 1^{er} septembre 2022 sur la base suivante : 100 € net pour les catégories C par mois, 80 € net pour les catégories B par mois, 50 € net pour les catégories A.
- Les mesures municipales n° 2 : mise en place de la participation employeur sur la mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2023 sur la base suivante : 20 € pour les catégories C, 15 € pour les catégories B, 10 € pour les catégories A, sachant que cette deuxième mesure étant au 1^{er} janvier 2023 n'aura pas d'impact sur le budgétaire en 2022.

Je tenais à donner ces précisions puisqu'effectivement, notre décision modificative n° 2 pour 106 000 sera pour faire la jonction jusqu'à la fin d'année de ces mesures. Je vous le dis, parce que si cette délibération n'est pas prise, cette mesure ne pourra pas être mise en application. Et je le dis solennellement, vous pouvez faire les choix politiques que vous voulez, mais à un moment donné, la négociation s'est menée dans mon bureau avec Monsieur BOUCHEKIOUA, la Directrice générale des services et la responsable des ressources humaines. D'autres personnes étaient invitées, n'étaient pas disposées ce jour-là, la négociation a bien eu lieu en conformité.

Oui, Monsieur LEVEAU ?

M. LEVEAU : Merci, Monsieur BOUTARD.

Moi aussi, je voudrais porter à l'attention du public la méthode qui est employée pendant les commissions municipales. Vous êtes revenu dessus lors de votre introduction faite sous forme de câlinothérapie.

En amont de ces commissions municipales, j'ai regretté qu'il soit un peu cavalier de nous convoquer avec seulement un jour, une heure, un lieu. Vous évoquez la question des documents, je vais évoquer la question de l'ordre du jour de ces commissions sur la convocation de cette dernière Commission finances, il n'y avait même pas d'ordre du jour.

Alors, comment travailler sans savoir en amont ce sur quoi nous devons échanger ? Et nous avons plaisir, puisque nous participons aux commissions, à échanger. Comment être constructif si nous découvrons les documents sur l'instant ? Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur BOUTARD, ce ne sont pas les services qui sont trop lents à fournir les documents, comme nous l'a laissé entendre Madame MOUSSET pendant cette Commission finances. Madame MOUSSET, je vous cite : « jamais les documents ne sont ni ne seront donnés avant la commission ». Ce n'est donc pas une question de travail des services, c'est votre méthode politique.

En aval de ces commissions, nous disposons des comptes rendus envoyés ces derniers jours et il faut saluer quand même les services pour leur rapidité à les taper. Mais ces comptes rendus sont édulcorés par rapport à nos prises de parole. Vous notez mon intervention en ces termes, en évoquant le taux de réalisation de vos investissements, je cite : « il se pourrait que les inscriptions budgétaires aient été surévaluées ». Mes termes en réalité étaient les suivants : « avec une estimation de réalisation des investissements prévus à seulement 52 % d'ici la fin de l'année, vous promettez deux fois plus que vous ne faites ». Je regrette que vous vous satisfassiez de l'augmentation de 31 % au compte administratif 2021 à 52 %, qui ne sont seulement que des estimations des investissements entre deux années budgétaires.

M. BOUTARD : Monsieur LEVEAU, je viens de vérifier auprès des services, la convocation avait son ordre du jour. Vous mettez en cause la parole des services que vous félicitez pour autant, premièrement.

Deuxièmement, les commissions, on n'est pas à l'Assemblée nationale, on ne tient pas des minutes. C'est-à-dire on n'enregistre pas, mais si dans la rencontre que nous aurons dans quelques jours, vous souhaitez à ce que les commissions soient enregistrées, vous demanderez là aux services aussi un travail supplémentaire de retranscription au mot près de vos propos, ce qui n'a jamais été fait dans la ville d'Amboise. Donc, ne vous estomachez pas de procédés qui n'ont jamais été mis en place dans la ville d'Amboise que cependant nous pourrions mettre en place, comme à l'Assemblée nationale.

Et pour le dernier point, vous mentionnez des estimations. L'exercice n'est pas terminé, Monsieur LEVEAU, vous en conviendrez. Donc, ne tirez pas sur l'ambulance avant qu'elle n'ait même démarré, si vous voyez ce que je veux dire. Donc encore une fois, je vous demande comme moi d'avoir un peu parfois de réserve, oui, Monsieur LEVEAU, sur l'appropriation ou la mise en difficulté à géométrie variable des agents de la ville.

Les agents ne sont pas une manne que l'on pourrait utiliser pour faire de la politique politicienne. Je suis encore le Maire. Je tiens à vous assurer que je protégerai cette administration de ce genre de jeu de vouloir mettre les agents en contradiction avec leurs élus. Je vous le dis très solennellement, parce que je vois les félicitations ou les prises de parole qui prennent des termes soi-disant d'employés, les employés ne sont pas une manne du jeu politique.

Oui, Monsieur LEONARD.

M. LEONARD : Alors, Monsieur LEVEAU, c'est moi qui ai piloté la commission. Je note qu'effectivement vous mettez en cause les services, mais en plus vous mettez en cause mon honnêteté. Et ça, je trouve ça juste intolérable. J'essaie de faire preuve de transparence, j'essaie de faire les choses de façon réglementaire et j'essaie de transmettre les informations, et je ne cherche pas à tronquer quoi que ce soit, que ce soit des propos ou des chiffres. Ça, c'est clair, c'est net.

Et si je m'apercevais de ce genre de pratiques, je m'y opposerais, moi, très fermement. Soyez-en sûr. Alors là, ça a tendance à me fâcher un peu, vous voyez ce que je veux dire ? Et donc, ça, je ne supporte pas. Je ne supporte pas qu'on mette en cause mon honnêteté, il en est hors de question. Jamais je n'ai été comme ça et je ne le serai jamais.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LEONARD. Madame GUICHARD, s'il vous plaît.

Mme GUICHARD : Monsieur BOUTARD, nous vous demandons de retirer cette délibération de l'ordre du jour et de reproposez ultérieurement celle-ci en distinguant les différentes lignes budgétaires. Tout simplement parce que j'ai pu prendre contact avec les syndicats concernant cette augmentation des agents et pour comprendre un petit peu les processus. Et nous avons l'intention, à avoir écouté les syndicats, de voter cette augmentation des agents même si en effet, on peut encore remettre en cause la méthode qui nous a été aussi dévoilée.

Nous regrettons là d'avoir à voter différentes lignes ensemble, on a entendu les toilettes, les amortissements, etc., avec cette augmentation des rémunérations des agents. Donc nous, ça nous pose problème de voter en bloc. Et donc, c'est pourquoi nous vous demandons de retirer cette délibération ce soir et de pouvoir en refaire une afin de voter ligne par ligne. Merci.

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, j'entends votre propos. Une décision budgétaire modificative, ça n'est pas des lignes séparées. Et vous avez bien vu qu'il y avait du fonctionnement et de l'investissement, des recettes supplémentaires que nous devons affecter. Entre autres, le remboursement des frais de la tenue du centre de vaccination. Qui était contre le centre de vaccination ? Qui est contre que nous soyons remboursés, que nous réaffectons entre autres une grande partie de ce budget sur l'augmentation des personnels ?

Je vous dis, vous voterez en votre âme et conscience. Maintenant, le résultat sera le résultat et la suite donnée, je vous l'ai proposée au tout début. Maintenant, je vois que vous avez sans doute une posture, ce soir, d'opposition que je ne commenterai pas.

Monsieur PEGEOT.

M. PEGEOT : Puisqu'on parle des commissions, je voudrais parler de la commission que je préside, c'est-à-dire les Espaces Verts. À la dernière commission, il y avait des personnes qui n'étaient pas là, qui ont prévenu. Je conçois très bien que lorsqu'on a des professions à l'extérieur, il est très difficile de venir. Donc admettez et Rémi, admettez quand même que dès le soir ou le

lendemain matin, tu as reçu un petit mot par mail pour préciser ce qui s'était passé et que je vous ai...

(Propos inaudibles)

Oui, d'accord, mais il ne faut pas dire toutes les commissions. Moi, j'essaie de faire mon boulot. Et il y a des commissions qui sont peut-être plus faciles.

Ensuite, qu'est-ce qu'on a fait ? Il a été bien précisé que dans un domaine où nous avons la possibilité en tant que ville d'être responsable, c'est-à-dire l'organisation du site de la Varenne-sous-Chandon, vous avez reçu des plans sur lesquels je vous ai demandé d'intervenir sous 15 jours, trois semaines pour que vous puissiez nous faire part de vos décisions. Je ne sais pas, mais je ne peux pas faire mieux. J'essaie d'intégrer tout le monde.

Quand les gens ne sont pas là, je conçois très bien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a des raisons professionnelles. Et toi, tu t'excuses à chaque fois, il y en a d'autres qui ne le font pas, mais ce n'est pas grave, ce n'est pas tellement le propos. Mais je ne voudrais pas qu'on dise que les commissions ne sont pas tenues. Et vous avez, en ce moment encore, eu dans vos casiers des documents concernant la moutonnerie pour savoir les coûts qu'il allait y avoir. Donc, vous êtes informés. Vous avez reçu les documents concernant la Varenne-sous-Chandon.

Et je vous ai toujours dit, que ce soit par écrit ou verbalement, que quand vous avez un problème et si vous avez un problème ou si vous avez une question à poser ou une explication, je ne sais pas, mais il y a un téléphone, il y a des mails. Je n'en reçois pas donc je ne peux pas répondre. Les seules choses qui se passent, c'est en commission. Moi j'essaie de faire le maximum pour vous informer. Par contre là, non, je ne suis pas content de ce que tu as dit.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur PEGEOT. Monsieur LEONARD.

M. LEONARD : Oui, je voudrais rajouter quelque chose. Juste avant la Commission finances, Monsieur RAVIER avait posé une question concernant les augmentations salariales à laquelle j'ai répondu – le temps de faire les calculs pour les services – lors de la Commission finances, n'est-ce pas Monsieur LEVEAU ? Et j'ai transmis, comme je l'avais dit lors de la Commission finances, immédiatement après un mail récapitulatif. Donc, j'espère que vous l'avez tous reçu. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Denis CHARBONNIER me donne son pouvoir pour cette question, pour ce vote, jusqu'à la fin de la séance.

M. BOUTARD : Pardon, attendez, il me faut un pouvoir écrit.

Mme GUICHARD : Oui, vous l'avez. Je l'annonce juste.

M. BOUTARD : D'accord, il a donné pouvoir jusqu'à la fin de la séance. Merci beaucoup.

Je vais donc, s'il n'y a plus de remarque, mettre aux voix.

(Dépouillement du vote : 14 pour, 18 contre et un vote blanc.)

M. BOUTARD : Cette décision modificative n'est donc pas adoptée. Madame GUERLAIS.

Mme GUERLAIS : J'aurais voulu rajouter quelque chose concernant les commissions et la tenue de celles-ci. Dans ma délégation, Tourisme et commerce, j'organise régulièrement des commissions qui sont essentiellement des commissions d'informations et qui ne comportent pas à chaque fois des délibérations. Donc, c'est vraiment pour vous tenir informés, vous transmettre des chiffres, des résultats. Vous êtes au courant des chiffres du camping, vous êtes au courant des chiffres des brocantes, des marchés, etc. Et c'est purement à titre informatif.

M. BOUTARD : C'est sans doute pour cela que j'ai un sentiment de tout diriger et de tout décider, mes chers collègues. Je vous remercie de dire la vérité de ce qui se passe dans notre Hôtel de Ville.

Madame THOMERE.

Mme THOMERE : Oui, je vais rebondir sur les propos de Madame GUERLAIS puisque moi je suis déléguée à la communication notamment, plan numérique, rayonnement, grands événements. Effectivement sur la communication, il n'y avait jamais de commissions auparavant et ce sont essentiellement des commissions informatives puisque j'ai très peu de délibérations sur mon périmètre. Donc, je rejoins les propos de Madame GUERLAIS, il y a des commissions qui sont organisées régulièrement pour vous tenir informés de nos actions et vous communiquer un certain nombre d'états des lieux, notamment sur les budgets également.

22-102 Admission en non-valeur et créances éteintes

M. LEONARD : Je précise que c'est purement technique.

Depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 2011, le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé en :

- Créances admises en non-valeurs, qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune.
- Créances éteintes, pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

Le service de gestion comptable de Loches a transmis à la Ville d'Amboise :

L'état des recettes irrécouvrables concernant trois débiteurs ayant fait l'objet d'une mesure de redressement personnel. Cela concerne des titres émis entre 2014 et 2022 pour des frais de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, pour un montant total de 1 377,41 €.

L'état des recettes irrécouvrables pour admission en non-valeur concernant des titres émis en 2020 pour des frais de restauration scolaire pour un montant total de 510,97 €.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission des finances le 9 septembre 2022.

M. BOUTARD : Merci beaucoup, cher collègue. Il est proposé au Conseil Municipal – ça n'a pas été lu – d'admettre la somme de 1 377,41 € en créances éteintes au compte 6542 et d'admettre la somme de 510,97 € en non-valeur au compte 6541.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Je vous invite donc à voter.

(Dépouillement du vote : 16 pour, 17 contre.)

M. BOUTARD : Oui, Monsieur LAMOUREUX.

M. LAMOUREUX : Vous enverrez les huissiers à ceux à qui on n'a pas pu éteindre les créances.

M. GILLET : Alexis, je vais prendre un petit peu la parole, tu fais l'apprentissage de la contestation aujourd'hui. Non, là, sur une mesure comme ça sensible où on est avec de la précarité quand même de familles, de ne pas couvrir la dette, ça veut dire qu'on continue à demander aux impôts d'aller se faire rembourser. Et derrière, ça veut dire quoi ? On interdit la cantine aux enfants, première chose. Deuxièmement, on pousse les familles, ça peut aller vers une procédure de désendettement. Là, on n'est pas dans le jeu politique. Ce n'est pas un jeu politique, mais là, il y a la conséquence d'un choix.

22-103 Relais SEPIA – Soutien financier de la Ville d'Amboise

M. LEONARD : Vu la délibération n° 2250 en date du 12 mai 2022 relative au projet de Relais SEPIA et à la vente de l'ensemble du mobilier concernant les parcelles A0 n° 1, 2, 3 pour une surface totale de 6 588 m² au prix de 400 000 € à Val Touraine Habitat,

Considérant la volonté de soutenir la création de ces structures d'hébergement temporaire de 20 chambres pour personnes âgées dits « Relais SEPIA » et de 22 logements locatifs par Val Touraine Habitat,

Vu le programme de l'opération présenté en Commission générale le 12 mai 2022 et en Conseil Municipal le même jour,

Considérant la composition du comité des financeurs du projet de Relais SEPIA qui est le suivant : l'État, la Région Centre-Val de Loire via le Pays Loire-Touraine, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Communauté de communes du Val d'Amboise, la Ville d'Amboise et les caisses de retraite,

Vu le plan de financement du projet de Relais SEPIA apporté par Val Touraine Habitat arrêté de la façon suivante sur un coût de projet total de 3 121 646 € :

- les financeurs Fonds friches pour 355 890 €,
- la Région Centre-Val de Loire CRST pour 150 000 €,
- le Conseil Départemental 37 aide déléguée de l'État : 92 000 €,
- le Conseil Départemental 37 aide directe pour 64 000 €,
- l'action logement : 70 000 €,
- caisse de retraite : 225 000 €,
- Communauté de communes de Val d'Amboise : 130 000 €,
- Ville d'Amboise : 100 000 €.

Donc, pour un sous-total de 1 186 890 €.

Ensuite les emprunts, prêts CARSAT pour 468 697 € ; les autres emprunts : 1 120 075 €. Donc pour la partie emprunt, ça fait un sous-total de 1 558 772 €.

Et les fonds propres de VTH pour 375 984 €.

Vu le permis de construire accordé le 6 juillet 2022,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir ce projet,

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le projet de Relais SEPIA porté par Val Touraine Habitat à hauteur de 100 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette décision.

M. BOUTARD : Très bien. Je rappelle ce qu'est un Relais SEPIA, c'est un accueil de jour pour personnes généralement soit âgées, soit handicapées avec difficultés très souvent de mobilité. C'est un projet dont on entend parler sur le territoire depuis 15 ans.

Y a-t-il des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix.

(Dépouillement du vote : 18 contre, 14 pour et un vote blanc.)

POLITIQUE DE LA VILLE

22-104 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Subvention à la Maison des Droits de l'Enfant en Touraine (Croix Rouge Française)

M. BOUTARD : Cette action sur la thématique de l'impact des écrans sur la santé comprendra deux temps :

- une intervention auprès des élèves de CM1 des écoles primaires de la ville (publiques et privées),
- et une conférence/débat auprès de la population de la Ville d'Amboise (parents d'élèves).

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Définir ce que sont les écrans,
- Définir leur usage, où, à quels moments et comment,
- Prendre conscience de son propre usage des écrans,
- Connaître les dangers occasionnés par les écrans

D'après l'association, l'âge moyen d'obtention du premier téléphone portable est à 9 ans et 9 mois. Les enfants s'exposent potentiellement à des contenus pornographiques, à être contactés par des inconnus via Internet. Il est aussi question de l'usage des réseaux sociaux et aux jeux en ligne.

Cette action concernera 150 élèves de 9 à 10 ans en classe de CM1 (intervention d'une heure par classe) et les parents d'élèves des écoles, collèges et lycées lors d'une conférence de deux heures.

La subvention sollicitée est d'un montant de 560 €.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission des affaires sociales, politique de la Ville et ressources humaines le 1^{er} septembre 2022. Cette dépense est prévue au budget primitif 2022, article 6574, fonction 5202.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition de subvention.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des remarques ? Cette négociation de subvention a été menée par l'ancien adjoint aux Affaires sociales. Je mets donc aux voix.

(Dépouillement du vote : 14 pour, 19 contre.)

M. BOUCHEKIOUA : Monsieur le Maire, j'ai juste une remarque.

M. BOUTARD : Oui, Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Merci. Je voulais faire part de mon écœurement quand même. Je vous regarde bien en face parce que je trouve que là, on touche le fond, il n'y a vraiment plus aucune limite. Je trouve que là, vous n'avez montré aucun intérêt quand même sur la précarité de nos administrés ce soir. Vous n'avez montré aucun intérêt sur le pouvoir d'achat de nos agents. Et là, même sur l'enfance, sur l'éducation de nos enfants, vous ne montrez encore une fois aucun intérêt.

Je crois que ce qui prime ce soir, c'est votre pouvoir, c'est tout ce qui vous importe. Je ne vous félicite pas. C'est vraiment petit et je vous laisse avec ça ce soir. Mais je suis vraiment écœuré et très agacé. Vraiment, je trouve que là il y a quand même, même dans le jeu politique, quelques règles de conduite. Et là, il n'y en a aucune pour vous ce soir, vous n'avez vraiment... je ne trouve même pas les mots, je risquerais d'être incorrect. Merci.

M. BOUTARD : Il vaut mieux et restons corrects, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

CULTURE

22-105 Convention de partenariat avec l'association Quinte et Sens - programmation du concert « Vivaldi l'âge d'or » dans le cadre de la saison culturelle

Mme LADRANGE : Je passe le « vu ».

Considérant que la ville d'Amboise et l'association Quinte et Sens, compte tenu d'intérêts communs partagés pour soutenir la diffusion de la musique classique auprès d'un grand public, souhaitent programmer conjointement un concert dans le cadre de saison culturelle 2022-2023, la proposition artistique retenue est la suivante : Vivaldi l'âge d'or. C'est un projet de Marianne PIKETTY et de son ensemble Le Concert idéal. La date prévue est le dimanche 22 janvier 2023 à 16 h et ça se passera au Théâtre Beaumarchais.

Une convention de partenariat définit les accords et modalités de collaboration entre les deux parties. La Ville d'Amboise et l'association Quinte et Sens s'entendent sur le partage du coût de cession du concert pour un montant de 6 000 € TTC. Les partenaires contractualisent ensemble avec Le Concert idéal, via un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et partagent aussi, bien sûr, des recettes de billetterie.

La Ville d'Amboise prend à sa charge la totalité des frais supplémentaires d'accueil de l'équipe artistique et technique du concert, mais conservera la totalité des subventions provenant de la région Centre-Val de Loire et du département d'Indre-et-Loire, le concert étant éligible au titre du PACT et de la convention de développement culturel du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

La Ville d'Amboise assure également la mise en œuvre globale de l'organisation du concert, le suivi administratif et contractuel, le suivi de la régie, les montages et démontages techniques de l'ensemble de la manifestation.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission culture le 7 septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Quinte et Sens.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix.

(Dépouillement du vote : 16 pour et 17 contre.)

22-106 Politique de régulation des collections et définition des critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque Aimé Césaire

Mme LADRANGE : Afin de garantir en permanence une offre et un service de qualité à son public, la médiathèque Aimé Césaire est amenée à retirer périodiquement ce qui peut nuire à la bonne apparence, à l'actualité et à la pertinence des collections présentées dans le but de répondre aux besoins sans cesse renouvelés du public.

Le désherbage est une opération indispensable dans le circuit du document et de la gestion des collections, qui doit être effectuée régulièrement. Elle participe au renouvellement des collections. Le désherbage fait partie de la politique documentaire de la structure.

Les critères sont variables en fonction de différents paramètres (supports des documents à désherber, domaines du savoir concernés, priorités de développement des collections...)

Il s'agit de retirer des collections, à savoir les documents détériorés, abimés et peu présentables, obsolètes et dont les informations sont dépassées, il y a également les documents qui ont fait l'objet d'une réédition ou des documents qui sont devenus inadéquats aux besoins des utilisateurs.

Les documents retirés des collections peuvent être vendus à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque Aimé Césaire soit dans les locaux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées seront inscrites dans les recettes du budget de la commune. Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin et qui en auraient fait la demande. Ou détruits et si possible, valorisés comme papiers à recycler.

Les collections de la bibliothèque appartenant au domaine public, il est obligatoire d'avoir une délibération municipale qui est nécessaire pour autoriser cette procédure de désherbage.

Le projet de délibération a été présenté en Commission culture le 7 septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette procédure de désherbage ou non. À vous de voir, sinon on détruit tout.

M. BOUTARD : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des remarques ? Ah oui, ça veut dire qu'on ne peut pas faire la bourse de samedi si la délibération n'est pas prise et on mettra au pilon les livres. On

ne peut même pas faire le désherbage. Je vais vous laisser le choix de votre vote en vous demandant de voter, bien sûr.

(Dépouillement du vote : 16 pour, 17 contre.)

M. BOUTARD : La bourse aux livres de samedi est donc annulée.

SPORTS

22-107 Convention avec l'UCVA pour des chèques cadeaux

M. BOUCHEKIOUA : Vu l'article L.2121-29 du Code des collectivités territoriales,

À l'occasion des compétitions ou événements sportifs, la Ville d'Amboise souhaite récompenser les participants méritants en leur offrant des chèques cadeaux d'une valeur cumulée de 10 à 50 €, à utiliser chez les commerçants locaux du Val d'Amboise référencés par l'UCVA.

Dans ce sens, il est proposé qu'une convention soit passée entre l'Union Commerciale du Val d'Amboise et la Ville d'Amboise. Un projet de convention est décliné en annexe.

Le projet de délibération a été présenté à la Commission éducation, jeunesse et sports le 7 septembre 2022.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Union commerciale du Val d'Amboise pour l'acquisition de chèques cadeaux.

M. BOUTARD : Effectivement, plutôt que parfois de remettre des objets sans grand intérêt, il est mieux d'offrir un chèque cadeau aux jeunes qu'ils peuvent consommer chez les commerçants d'Amboise, ce qui a un double effet, d'ailleurs, plutôt positif, ce qui a été déjà fait l'année passée.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Je vous invite à voter.

(Dépouillement du vote : 18 contre, 15 pour.)

M. BOUCHEKIOUA : Monsieur le Maire, juste une petite remarque. Je voulais juste féliciter mes collègues. Là du coup, ils ont réussi à mépriser tout le monde. Je pense que c'est une très belle performance ce soir, il ne manquait plus que les commerçants. Bravo !

M. BOUTARD : Merci, mon cher collègue.

ESPACES NATURELS

22-108 Proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2023 – Bois de la Moutonnerie

M. PEGEOT : Vu les articles L.111-2 et suivants du Code forestier,

Considérant que la commune doit autoriser par délibération le marquage des bois à abattre ainsi que l'inscription de ces coupes à l'état d'assiette,

Considérant que le Bois de la Moutonnerie est un espace forestier et propriété de la commune d'Amboise et gérée par l'Office national des forêts,

Si sa vocation première est d'être un espace naturel récréatif ouvert au public, la gestion du couvert forestier demeure néanmoins indispensable au bon entretien du site et constitue une obligation légale.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu de porter annuellement à la connaissance des propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. Ces coupes sont celles prévues au programme de gestion (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, les coupes supplémentaires que l'ONF expertise comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers.

Le plan d'aménagement du Bois de la Moutonnerie en vigueur prévoit en 2023 la réalisation de coupes d'amélioration pour les parcelles suivantes : 3, 10, 16 et 17. La totalité des coupes sera vendue sur pied.

Si le Conseil Municipal décide de reporter ou de supprimer une ou des coupes réglées par l'ONF, la délibération doit impérativement exposer les motifs et être transmise au Préfet de région, conformément à l'article L.214-5 du Code forestier.

Ce projet de délibération a été transmis à la Commission patrimoine, espaces naturels, archives et cimetières par voie dématérialisée le 12 septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal, et ce sous-réserve du respect des conditions suivantes dans le contrat de vente que conclura l'ONF avec l'acheteur, d'autoriser le marquage des bois à abattre ainsi que l'inscription de ces coupes à l'état d'assiette.

M. BOUTARD : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LAMOUREUX, une question peut-être ou une remarque ?

M. LAMOUREUX : Oui, une remarque. Je veux dire, dans une municipalité normale, responsable, qui fonctionne, où les décisions de fonctionnement qui ne sont même pas des décisions politiques, on parle d'une balayeuse, de financer les toilettes dans une école, un poste au CCAS, ça marche. Ici, ça ne marche pas, pourquoi ? Parce qu'on veut nous faire croire qu'il y a un désaccord entre la majorité et le Maire. Mais une municipalité normale, comment ça fonctionne ? Éventuellement, la majorité démissionne et on remet tout aux citoyens, et on revote. Là, ce n'est pas le cas. Là, il y en a qui partent, qui partent de l'autre côté parce qu'on va avoir éventuellement une meilleure place et la ville ne fonctionne plus. C'est ça qui se passe.

M. BOUTARD : Monsieur LAMOUREUX, on ne va pas laisser ce débat ce soir, s'il vous plaît.

M. LAMOUREUX : Si vous vouliez la place, il fallait les gagner les élections, enfin ! C'est quoi ça ?

M. BOUTARD : C'est un sujet qu'on abordera ailleurs. Ce soir, c'est Conseil Municipal, délibérations, je prends acte des votes. Et je pense qu'au-delà de vos remarques, de nos remarques, ce sont les Amboisiens qui en jugeront sur pied des décisions qui n'ont pas été prises ce soir. Et ce n'est pas la majorité avec un Maire si autoritaire qui bloque la ville. C'est une autre solution et c'est une autre situation.

Je vais donc vous demander de voter.

(Dépouillement du vote : 16 pour, 17 contre.)

M. BOUCHEKIOUA : Monsieur le Maire, juste une petite remarque. Pour le prochain Conseil Municipal, pour simplifier un petit peu les choses, est-ce qu'on ne pourrait pas éteindre les lumières ou venir masqué ? Merci.

M. BOUTARD : J'apprécie votre humour. Merci, Monsieur BOUCHEKIOUA. Mais vous savez, personne n'est dupe. C'était donc la dernière délibération.

INFORMATIONS AUX ÉLUS

M. BOUTARD : Il y a un Plan d'économie d'énergie. J'aimerais que les Amboisiens en prennent connaissance du travail qui a été fait, services et avec les élus en charge de ces questions.

La ville d'Amboise se doit d'être exemplaire pour répondre au souhait de la sobriété annoncé par le Président de la République. Face aux enjeux énergétiques et économiques, il est urgent de déployer un plan d'action à court, moyen et long termes. Certaines d'entre elles pourraient entraîner des modifications du projet municipal – oui, parce qu'il faut aussi savoir s'adapter à la situation et pas simplement parfois se borner à des questions idéologiques – et feront l'objet de discussions.

Ce plan d'actions, susceptible d'évoluer, se décline sur différents points : l'éclairage public, l'électricité, le chauffage, l'eau, l'isolation des bâtiments et la mobilité.

Sur le budget de fonctionnement, l'objectif sera de réduire la facture énergétique par des écogestes. Sur le budget d'investissement, chaque nouveau projet visera à optimiser nos équipements, usages et fonctionnements.

D'autres mesures sont à l'étude dans la production d'énergie : la multiplication de panneaux photovoltaïques dans les bâtiments communaux et la création d'un réseau de chaleur.

Pour l'éclairage public, la réduction des plages horaires de l'éclairage public dès le 1^{er} octobre 2022. Coupure de 23h à 5h pour 30 % d'économie, soit 135 000 €. La réduction des plages horaires des illuminations de Noël et la mise en place de programmeurs.

Pour réduire le chauffage – sachant que sur l'éclairage public, les axes essentiels, le pont et l'accès à l'hôpital, seront quand même restés en lumière. On ne peut pas laisser l'entourage de l'hôpital, l'entrée de l'hôpital sans lumière. Pour réduire le chauffage :

- Baisse du chauffage sur les bâtiments publics (mairie, bâtiments administratifs, écoles) à la température à 19°.
- Baisse du chauffage des infrastructures sportives, la température à 15°, à adapter suivant les plannings des activités. Je pense entre autres sur des activités de gymnastique où les enfants sont très peu couverts, on chauffera un peu plus.
- Baisse du chauffage du théâtre et de la salle des fêtes selon les plannings des activités et spectacles.
- Installation de sondes de température pour vérification et ajustement.
- Lancement d'un marché public global de performance.

Récupération d'eau de pluie :

- Équiper un maximum de bâtiments, notamment les écoles pour les potagers.
- Récupération d'une partie de l'eau de la piscine pour l'arrosage des espaces verts ou du nettoyage.
- Assurer l'arrosage des espaces verts au maximum par la récupération d'eau de pluie.
- Plantations d'arbres, arbustes et vivaces : choix d'essences qui résistent à la sécheresse et moins gourmandes en eau, paillage au sol pour limiter l'évaporation de l'eau.
- Création d'une zone de fraîcheur place Michel Debré avec la plantation d'une dizaine d'arbres en 2023-2024. Mais là, je vous rappelle qu'il y a sous tous les pavés des réseaux et nous ne pouvons pas planter des arbres n'importe où.

Électricité :

- Relamping des bâtiments publics, changement des luminaires en leds, environ 60 000 € TTC par an, soit 80 luminaires ; ce qui a déjà été largement commencé dans les écoles.
- Réglage des luminaires et changement de matériels.
- Analyse des consommations des coffrets électriques provisoires.
- Limitation des puissances électriques des camping-cars qui séjournent au camping municipal, sur un tarif identique aux autres.
- Automatisation des arrêts des ordinateurs, des écrans et des copieurs dans les services de toute la ville.
- Couper les branchements des chargeurs et appareils en veille.
- Mettre les locaux de stockage hors gel et non pas comme le Beffroi par exemple, pensez à ce bâtiment, qui est chauffé tout l'hiver à 20° depuis des années.

Mobilité :

- Stages et formations d'écoconduite pour tous les personnels utilisant les véhicules de la Ville.
- Achat de véhicules électriques et hybrides à hauteur de 65 000 € en 2022, à poursuivre en 2023. Sachant que je vous rappelle que le marché des véhicules électriques, pour le moment, est quasiment saturé.

Isoler les bâtiments :

- Isoler et rénover les gymnases, lourde tâche.
- Remplacer les simples vitrages notamment dans les écoles par du double vitrage.

Produire de l'énergie, à l'étude :

- La multiplication des installations de panneaux photovoltaïques dans les bâtiments communaux : écoles, infrastructures sportives et infrastructures autres puisqu'on ne va pas se limiter simplement au sport, on a aussi des administratives.
- Créer un réseau de chaleur à partir d'une chaudière biomasse.

Tout cela s'ajoute à tout ce qui a déjà été fait cette année. Je pense à l'école Paul-Louis Courier qui a déjà des panneaux photovoltaïques. Il y a un chantier qui va commencer sur l'école Jules Ferry.

Tous ces chantiers sont en cours et les choses avancent, je tiens à le dire. Il y a des choses qui sont engagées, comme vous voyez, sur l'éclairage public au 1^{er} octobre.

Je vous propose, aux différents groupes, de nommer un représentant et on va faire une commission de suivi de ce programme. Et si vous avez des nouvelles idées... comme vous pouvez le faire en commission, mais là on va faire un groupe de travail, si vous le souhaitez, sur l'évolution de ce programme. Je pense que la situation est suffisamment, sur le plan économique, sur les coûts des énergies, sur les coûts des matériaux, en train de flamber et va continuer à flamber. Pour qu'effectivement nous accélérions, comme je vous le disais en préambule de ce Conseil, un certain nombre de programmes.

Oui, Madame BÉCHET et Monsieur GILLET prendra la parole par la suite.

Mme BÉCHET : En tant qu'écolo de service dans ce Conseil municipal, on ne va certainement pas être contre ce Plan d'économie d'énergie et de préservation des ressources. Pour nous, il est presque trop timide, mal adapté et il y a des choses qui doivent être faites depuis bien longtemps. Mais visiblement, on attend que le pays brûle et qu'il y ait la guerre en Ukraine pour prendre des mesures. C'est un peu tard, mais au moins, ça a le mérite d'exister.

Je souhaiterais tout simplement par ailleurs souligner l'ironie de la chose. Je m'explique. Je souhaitais vous informer, Monsieur BOUTARD, que la pelouse, ça s'ensemence en automne ou au printemps et non pas en plein mois de juillet-août par 40°, abondamment arrosée en pleine journée. Donc, avant de nous parler de préservation de l'eau, je pense que vous devriez être cohérent intégralement. Pendant que le pays brûle, vous, vous faites pousser de la pelouse.

M. BOUTARD : Madame BÉCHET, on va arrêter de raconter des carabistouilles, quand même. Vous me permettez de répondre ? Que cette remarque, nous puissions la faire à nos services, mais je ne pense pas que c'est le Maire qui donne l'autorisation de planter de la pelouse. Je pense que là, encore une fois, vous avez une méconnaissance.

Mme BÉCHET : Donc, vous accusez vos services ?

M. BOUTARD : Non, Madame.

Mme BÉCHET : Ce ne sont pas vos décisions ?

M. BOUTARD : S'il vous plaît ! Vous voyez, c'est cet esprit de la démocratie. Vous dites que vous voulez discuter, mais moi, je suis prêt à discuter depuis le début. Mais à chaque fois, vous caricaturez les propos. Je vous dis simplement, les services ont un plan de travail, les élus ne sont pas des chefs de service, les élus ne sont pas des directeurs, les élus ne sont surtout pas des techniciens. Arrêtez de faire croire que les élus sont des techniciens, que les élus sont des directeurs, que les élus sont des chefs de service.

Mme BÉCHET : C'est vrai qu'il y a besoin d'être technicien pour savoir qu'on ne plante pas de la pelouse en juillet quand le pays brûle. C'est une honte !

M. BOUTARD : Non, mais Madame, ce n'est pas la question ! Madame BÉCHET, révisez votre constitution, révisez le droit français. Les élus ne sont pas des directeurs de service, des chefs de service, des techniciens. Ils font confiance à leurs équipes et les élus impulsent une politique, Madame.

Monsieur GILLET. Même là, on en arrive à la caricature.

M. GILLET : Merci de me donner la parole. On est sur un détail et là, on est sur un plan qui est relativement...

(Propos inaudibles)

M. BOUTARD : S'il vous plaît, c'est encore moi qui préside le Conseil Municipal. J'aimerais que quand on respecte votre prise de parole, on ne vous a pas interrompu, au moins, la décence c'est de respecter quand un autre élu prend la parole ou quand je vous réponds, que vous soyez d'accord ou pas d'accord. Mais au moins, respectez la parole des autres, s'il vous plaît.

M. GILLET : Donc là, on est sur un plan qui est quand même assez intéressant sur les idées. Il est assez tourné sur le périmètre collectivité locale. On pourrait éventuellement le faire évoluer vers la population sur certaines actions.

Moi, je vais proposer quelque chose à Monsieur le Maire en termes de méthode. On a exactement sept items. Alors, comme a priori on a tous envie de travailler ensemble, on pourrait fonctionner par binôme. Dans chaque item...

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, je vais recevoir les représentants des différents groupes...

M. GILLET : Donc je garde ma proposition, je la discuterai en...

M. BOUTARD : Oui, on en discutera.

M. GILLET : Mais on peut faire vraiment quelque chose de très intéressant à partir de ça.

M. BOUTARD : Comme sur le reste, je suis complètement ouvert. On va arrêter, ce n'est pas une décision.

M. BOUCHEKIOUA : J'aurais juste une petite remarque. Et j'en appelle à la responsabilité des élus et plus particulièrement vous, Madame BÉCHET, et à votre intervention. Effectivement, vous nous faites une remarque qui est très intéressante sur un constat. De l'herbe a été plantée au mois de juillet dans un contexte que tout le monde connaît qui est quand même assez critique. Je le déplore.

Mais votre responsabilité, vous nous alertez au mois de septembre, fin septembre. Mais vous étiez où, Madame ? Mais vous êtes aussi élue, vous avez la possibilité de nous interpeller. Là, on voit bien qu'on est dans une critique qui n'aura jamais rien de constructif, c'est déplorable, c'est tout.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, c'est une proposition de travail sur sept items, parce qu'il n'y a plus de décision, il n'y a plus de délibération, il n'y a plus de débat. Je pense que la soirée en a été suffisamment riche, comme vous l'avez montré.

M. LEVEAU : Alors, Monsieur BOUTARD, vous m'avez proposé avant qu'on aborde le Plan d'économie d'énergie de me laisser la parole, du coup je vous en remercie. Ce Conseil Municipal aura acté ce soir que vous êtes mis en minorité. Il nous semble important pour les Amboisiennes et les Amboisiens – et peut-être que là nous allons nous rejoindre – d'avancer.

Votre déni de reconnaître les oppositions dans leur diversité, ce qui ceci dit en passant font notre richesse, et l'opposition unie devenue majoritaire est un tort. Dans la presse, vous maintenez que vous ne reconnaissez que quatre groupes de l'opposition. Nous voulons, nous unis, ce soir avancer. C'est pourquoi nous demandons la réunion rapide d'un Conseil Municipal exceptionnel pour sortir de cette crise politique qui a des répercussions institutionnelles.

Monsieur, l'article L.2121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales et l'article 1 du Règlement intérieur du Conseil Municipal d'Amboise dispose que le Maire est tenu de convoquer le Conseil Municipal dans un délai de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite par le tiers au moins des membres du Conseil Municipal en exercice dans les communes de plus de 1 000 habitants. L'article 3 dudit règlement dispose que dans le cas où la séance se tient sur demande des conseillers municipaux, le Maire est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir satisfaire notre demande formulée par la présente que je vais vous remettre et d'inscrire à l'ordre du jour les affaires suivantes pour relancer le débat sur l'achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL, mais également un débat sur les délégations de pouvoir du Maire.

Monsieur, une note explicative sous forme d'un recueil de projets de délibération vous sera envoyée ultérieurement. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Compte tenu de la teneur des débats de ce soir, je pense que tous les Amboisiens auront compris que les reproches qui sont faits à Monsieur le Maire et que l'équipe en place ne cautionne pas, ne vous en déplaît, ont un seul objectif qui est de prendre le pouvoir, alors que les électeurs ne vous l'ont pas donné en 2020.

Donc, je pense que ce soir, les Amboisiens ont en pris acte et que pour cette crise de pouvoir, vous êtes capables de refuser des augmentations à des salariés, vous êtes capables de refuser une subvention pour un Relais SEPIA pour des personnes âgées, vous êtes capables de refuser à une salariée qui souhaite maintenir son poste d'assistante de direction au CCAS, de lui refuser de maintenir ce poste.

M. PRIEUR : Ça ne change rien du tout.

Mme MOUSSET : Si, puisqu'elle va être obligée...

M. BOUTARD : Monsieur PRIEUR, vous laissez Madame MOUSSET parler, s'il vous plaît. Merci.

Mme MOUSSET : De refuser des chèques cadeaux pour des bénéficiaires d'association, de nous contraindre à poursuivre des personnes qui sont en difficulté et ne peuvent pas payer leur restauration scolaire.

Donc je pense que tout ça, les Amboisiens vont l'entendre. Simplement parce que quelques personnes ont des égos surdimensionnés et souhaitent prendre un pouvoir qu'elles n'ont pas eu en 2020.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

M. BOUTARD : Merci, Madame MOUSSET, de votre soutien. C'est vrai que je ne ferai pas plus de commentaires sur tout ce qui a été dit ce soir. En tout cas, j'assume ma mission et je continuerai à assumer ma mission jusqu'au moment où les uns et les autres feront d'autres choix.

Je trouve ça bien dommage qu'effectivement, à un moment donné dans la vie, des gens qui partagent une aventure fassent d'autres choix. Mais ça, c'est leur problème et ce n'est pas le mien. Ça sera à eux de le régler avec eux-mêmes.

Mesdames, Messieurs, bonne soirée. Et je vous souhaite un bon appétit pour ceux qui n'auraient pas mangé pendant le Conseil.
